

APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET

Partenariat pour la Protection des Droits de l'Enfant face au Changement Climatique dans les Régions Sud et Nord 'Haïti'



1. CONTEXTE

Le changement climatique constitue aujourd'hui l'une des menaces les plus graves pesant sur la réalisation des droits de l'enfant à l'échelle planétaire. Plus d'un milliard d'enfants vivent désormais dans des pays classés à "risque extrêmement élevé" face aux impacts climatiques, représentant près de la moitié de la population infantile mondiale.

Haïti incarne tragiquement cette vulnérabilité extrême, figurant parmi les dix pays les plus menacés par le changement climatique. Aujourd'hui, **1,5 million d'enfants haïtiens** nécessitent une assistance humanitaire d'urgence, dont 60 % en raison de facteurs directement liés aux dérèglements climatiques. La malnutrition chronique frappe 47% des enfants de moins de cinq ans, tandis que 500 000 enfants sont privés de scolarisation.

La région Sud d'Haïti, comprenant les départements des Nippes, du Sud, Sud-est et de la Grand'Anse, ainsi que la région du Nord (nord, nord-est, nord-ouest), cristallisent toutes ces vulnérabilités. Ces zones subissent de plein fouet d'ouragans destructeurs, de sécheresses prolongées et dégradation des sols. Les séquelles de l'ouragan Matthew persistent dans le Sud : 68% des écoles de la région ont été endommagées et n'ont pas été entièrement reconstruites.

La région du Nord présente également une vulnérabilité climatique particulière, confrontée à des défis spécifiques tels que l'érosion côtière, la variabilité des précipitations et les impacts sur l'agriculture de subsistance. Cette région, densément peuplée, voit ses infrastructures éducatives et sanitaires régulièrement affectées par les événements climatiques extrêmes, compromettant l'accès des enfants aux services de base et augmentant leur exposition aux risques de protection.

Face à cette urgence, le Gouvernement haïtien a adopté un Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA) 2022-2030 comme cadre de référence pour la réponse nationale aux changements climatiques. Dans cette dynamique générale de mobilisation, diverses initiatives complémentaires émergent pour répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables.

C'est dans ce contexte que Kindernothilfe-Haiti lance cet appel à manifestation d'intérêt, cherchant à identifier des partenaires locaux expérimentés capables de développer des interventions qui préparent et renforcent les droits de l'enfant face aux impacts du changement climatique.

Cette démarche partenariale s'ancre dans les quatre domaines de droits prioritaires de Kindernothilfe, reconnaissant que le changement climatique aggrave les violations existantes et crée de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux des enfants. Les perturbations climatiques réduisent les opportunités de **participation** des enfants aux décisions qui les concernent, compromettent l'exercice du **droit à l'éducation** par la destruction d'infrastructures et l'interruption des parcours scolaires, fragilisent la **protection contre la violence** lors des

déplacements forcés, et exposent davantage les enfants à l'**exploitation économique** quand les familles font face à une vulnérabilité accrue.

L'objectif consiste à développer une approche intégrée qui place les droits de l'enfant au cœur de l'intervention, tout en intégrant de manière systématique les facteurs climatiques. Cette démarche vise à établir des mécanismes de protection robustes, à la fois anticipatifs, préventifs et réactifs, adaptés aux réalités environnementales et humanitaires actuelles et futures des régions Sud et Nord d'Haïti.

2. À propos de Kindernothilfe

Kindernothilfe est une organisation de développement et d'assistance humanitaire basée en Allemagne, engagée depuis plus de 60 ans dans la défense des droits de l'enfant. Présente en Haïti depuis 1978, Kindernothilfe-Haiti travaille en partenariat avec des organisations locales pour promouvoir et protéger les droits des enfants les plus vulnérables, en combinant des approches de développement à long terme et des interventions humanitaires d'urgence.

Globalement, son action se concentre actuellement sur des stratégies programmatiques, notamment le changement climatique et la migration, tout en se concentrant sur quatre domaines de droits prioritaires : le droit à la participation et à l'éducation, le droit à la protection contre la violence et le droit à la protection contre l'exploitation économique.

En Haïti, la Kindernothilfe opère à travers un système de refinancement par parrainages de projet, complété par un co-financement du ministère allemand de la Coopération économique et du Développement. Au-delà de cet appui financier, l'organisation offre un soutien technique et programmatique à ses partenaires locaux. Cet accompagnement se concrétise par un suivi personnalisé ainsi que par des ateliers thématiques portant notamment sur l'approche basée sur les droits de l'enfant, la participation significative des enfants et la protection de l'enfance.

3. Objectifs de l'Appel à Manifestation d'intérêt

Identifier et sélectionner une organisation partenaire locale qui collaborera avec Kindernothilfe-Haiti pour développer et mettre en œuvre des approches intégrées visant à préserver et renforcer les droits de l'enfant face aux impacts du changement climatique dans le grand Sud ou la région Nord d'Haïti.

4. Zone d'intervention

- La région du Nord (Nord, Nord-est, Nord-ouest)
- La région du Sud d'Haïti (Sud, Grand'Anse, Nippes)

5. Critères d'éligibilité des partenaires

Pour être éligible à cet appel à manifestation d'intérêt, les organisations candidates doivent répondre aux critères suivants :

5.1. Critères obligatoires

- Être une organisation locale haïtienne, à but non lucratif, légalement enregistrée en Haïti ;
- Avoir une présence active dans l'un des départements ciblés (Sud, Grand'Anse, Nippes, Nord, Nord-est,

Nord-ouest) avec un encrage prouvé ;

- Justifier d'au moins 3 années d'expérience dans la protection des droits de l'enfant ou des interventions communautaires axées sur l'aide humanitaire et climat ;
- Démontrer des capacités administratives, financières et opérationnelles ;
- Présenter une gouvernance claire, transparente et conforme aux standards de la KNH-H ;
- Disposer de mécanismes de protection contre les abus et de politiques de sauvegarde de l'enfance.

5.2. Critères de sélection

- Expérience en intervention d'urgence ou en contexte de vulnérabilité environnementale ;
- Connaissance des dynamiques communautaires de protection de l'enfant ;
- Capacités en mobilisation et participation communautaire ;
- Expérience de collaboration avec des partenaires techniques ou financiers externes ;
- Connaissance et application des principes 'Ne pas nuire' (Do No Harm), incluant la sensibilité aux risques de protection et l'analyse des impacts potentiels des interventions".

6. Processus développement de projet

Une fois sélectionnée, l'organisation partenaire procédera à la préparation de la proposition de projet incluant :

- Analyse approfondie de la situation des droits de l'enfant dans la zone d'intervention ciblée ;
- Élaboration d'une proposition de projet et d'un budget basés sur les droits de l'enfant ;

La Kindernothilfe dispose de formats de proposition de projet et budget, entre autres. Le partenaire sera introduit à tous les documents de base pertinents.

7. Dossier de candidature

Les organisations intéressées doivent soumettre un dossier comprenant :

- **Lettre de manifestation d'intérêt** (1 page maximum) adressée à Kindernothilfe-Haiti montrant l'intérêt d'un partenariat avec Kindernothilfe et la valeur ajoutée que votre organisation apporterait ;
- **Présentation de l'organisation** (5 pages maximum) incluant :
 - Historique et mission de l'organisation ;
 - Zones d'intervention géographiques et thématiques ;
 - Partenaires actuels et passés ;
 - CV du/de la responsable de projet et/ou du/de la représentant(e) légal(e) ;
 - Statuts de l'organisation et certificat d'enregistrement ;
 - Le dernier rapport d'audit
 - Rapports narratifs et financiers des 2 dernières années ;
 - Politique de protection de l'enfance ou toute disposition relative à la protection et aux droits des enfants.
- **Expérience pertinente**
(Projets ou interventions antérieurs en protection de l'enfance, adaptation climatique et assistance humanitaire, avec des résultats vérifiables) ;
- **Connaissance du contexte** (2 pages maximum) : Vous présentez un petit projet qui met en évidence :
 - Votre analyse préliminaire des liens entre changement climatique, violation de droits de l'enfant et besoins

- humanitaires dans la zone d'intervention ciblée.
- Un objectif global, des sous-objectifs, une stratégie de mise en œuvre, les groupes cibles, les principales activités, les parties prenantes ;
 - **Capacités opérationnelles** : Ressources humaines qualifiées, systèmes de gestion administrative et financière, mécanismes de suivi-évaluation ;
 - **Ancrage territorial** : Relations établies avec les autorités locales, structures communautaires, et autres acteurs pertinents dans les départements ciblés ;

Note importante : *Cet appel à manifestation d'intérêt constitue une étape de présélection et ne garantit pas un financement immédiat.*

8. Processus de sélection

- **Réception et analyse des dossiers** par l'équipe Kindernothilfe ;
- **Présélection** des organisations répondant aux critères ;
- **Entretiens de validation** avec les organisations présélectionnées ;
- **Visite d'évaluation** des capacités organisationnelles et programmatiques ;
- **Sélection finale** et notification.

9. Calendrier

- **Date limite de soumission** : 19 janvier 2025
- **Processus d'évaluation des dossiers** : Janvier 2026
- **Entretiens et visites d'évaluation** : Février 2026
- **Notification des résultats** : Mars 2026

10. Modalités de candidature

Les dossiers complets doivent être soumis par voie électronique avant le **19 Janvier 2026 avant minuit** à l'adresse suivante :

Email : appelamanifestation8402@gmail.com

Objet : AMI - Protection des droits de l'enfant et changement climatique – Nom de l'organisation

10.1. Format requis :

- Documents en français
- Format PDF pour tous les documents
- Accusé de réception envoyé sous 48h

NB. Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans l'engagement de Kindernothilfe-Haïti pour la transparence et l'équité dans la sélection de ses partenaires. Seules les organisations répondant aux critères d'éligibilité seront contactées pour la suite du processus.